

ASVCM JUDO – REGLEMENT INTERIEUR
06.33.82.98.97 – www.asvcmjudo.com

- 1) Toute personne parent ou adhérent majeur souscrivant une licence à la section " JUDO de l'ASVCM" accepte et s'engage à respecter ce règlement.
 - 2) En cas de désistement en cours d'année aucune cotisation ne pourra être remboursée (sauf raisons médicales justifiées ou déménagement). Un justificatif original devra être fourni dans les 2 cas.
 - 3) Un certificat médical original autorisant la pratique du judo de compétition devra être fourni en début de saison.
- Pour les compétiteurs possédant un passeport sportif, le tampon du médecin avec le numéro d'ordre est nécessaire. Il devra porter une mention obligatoire d'aptitude à la pratique du judo de compétition.

- 4) Tout retard ou départ anticipé du Dojo devra être justifié afin de ne pas gêner le travail collectif des participants.
- 5) Pour le bon déroulement des séances, les parents (ou tout autre accompagnateur) sont priés de rester hors du dojo.

Toutefois, il sera possible d'assister à un cours après accord du (ou des) professeur(s).

- 6) Les adhérents s'engagent, pour pratiquer leur discipline, à être vêtus de kimonos qui seront toujours dans un état de **propreté et de conformité irréprochable** dans l'intérêt de tous.
- 7) Les adhérents s'engagent à respecter les lieux, le matériel, les locaux et les installations mis à leur disposition pour la pratique de leur discipline.
- 8) Les utilisateurs des sanitaires devront en respecter les règles d'hygiène et de salubrité et utiliseront les poubelles mises à leur disposition pour y déposer tout déchet, papier ou détrit.
- 9) **La responsabilité de la section JUDO en cas d'accident en dehors des horaires du cours ne pourra être engagée, en particulier lors des trajets aller et retour.**

Il appartient aux parents d'enfants en bas âge de prendre toutes les dispositions pour être présents à la fin du cours.

En cas d'empêchement, il est **IMPERATIF** de prévenir ou faire prévenir l'un des professeurs ou la présidente de la section

- Meyrem SULEYMANOGLU : 06.33.82.98.97
- Cédric MARGALEJO : 06.12.33.37.93
- Gaëlle POSSAMAÏ : 06.12.31.00.46
- Leyla SULEYMANOGLU : 06.45.29.49.64
- Kilian LE BLOUCH : 06.71.18.17.14
- Loïc DAVENNE : 06.45.65.46.69

- 10) L'équipe d'encadrement technique est **seule décisionnaire** du changement de catégorie ou du passage de grade des judokas en fonction de leur niveau pratique et théorique.

- 11) L'inscription d'un judoka à une compétition demeure à la seule appréciation des professeurs, en fonction de l'assiduité aux cours et du niveau physique du candidat.

Nous conseillons vivement aux parents des JUDOKAS d'accompagner leurs enfants afin de les soutenir aux compétitions dans la mesure de leurs possibilités.

L'ESPRIT DU CLUB

La modestie

Le courage

L'amitié

L'honneur

Le respect

La politesse

Le contrôle de soi